

MESURE

17

Instaurer un label "Qualité de Vie et Conditions de Travail" QVCT DSNA

La démarche QVCT repose sur une idée simple : **de bonnes conditions de travail sont indissociables de la qualité du service rendu, de la sécurité et de l'engagement des agents.** Les résultats catastrophiques du baromètre social 2025 ont confirmé que de nombreux personnels vivent au quotidien une dégradation continue de leur environnement de travail.

Derrière les constats nationaux se cachent aussi de profondes disparités. Qu'il s'agisse de la surface et du confort des salles de pause, de la qualité de la literie dans les chambres de nuit, de l'ergonomie des positions, de la vétusté des locaux ou des défaillances de l'entretien courant (ménage, nuisibles, voire dégât des eaux), **la réalité du terrain varie de l'acceptable à l'indigne.**



Or, il est impossible d'améliorer durablement ce que l'on ne mesure pas. **La DSNA doit s'engager dans une démarche structurée et contraignante.**

L'UNSA-ICNA propose la création d'un véritable label QVCT DSNA qui comportera plusieurs niveaux, dont les standards techniques de chaque niveau seront définis nationalement avec les représentants des personnels et dont l'évaluation locale sera directement confiée aux agents dans chaque organisme, pour imposer une remise à niveau partout où cela est nécessaire.

L'UNSA-ICNA revendique :

- La co-construction avec les personnels d'un référentiel national fixant des standards précis d'équipements, de surfaces de locaux (salles de pause, espaces de repos, chambres, literie) et de conditions d'entretien (rénovation, ménage, hygiène).
- La création d'un Label QVCT DSNA à plusieurs niveaux, graduant la qualité de l'environnement de travail des centres de contrôle, selon le référentiel défini précédemment.
- Le caractère obligatoire et opposable du Niveau 1 : définissant le socle minimal et non négociable d'équipements et d'hygiène auquel l'administration sera réglementairement contrainte de satisfaire sans délai dans tous les organismes.
- La valorisation des niveaux supérieurs pour les organismes bénéficiant d'aménagements de haute qualité ou d'installations sportives et de détente spécifiques. L'objectif pour tous les organismes devra être d'atteindre à terme le niveau le plus élevé.
- Le pouvoir d'évaluation locale aux agents : le soin de contrôler et de voter annuellement le niveau réel du label de leur organisme sera confié aux personnels du centre eux-mêmes.

NOS REVENDICATIONS